Ia force syndicale

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

Communiqué de la FNEC-FP FO du 26 mars 2008

Echec pour les contre réformes ministérielles au Conseil Supérieur de l'Education du 20 mars

Le CSE a d'abord été placé sous le signe de la réaffirmation des revendications face au Ministère de l'Education nationale. L'intersyndicale nationale 2nd degré (FO, SNES, SNUEP, SNEP, CGT, SUD) a rappelé qu'elle revendique l'annulation des suppressions de poste et la défense du statut et qu'elle refuse que le rapport POCHARD serve de base de discussion. Ensuite, ce sont les organisations syndicales des lycées professionnels (FO, CGT, SNEP, SNUEP, SUD) qui ont tenu à souligner qu'elles dénonçaient le coup de force ministériel contre les BEP par le biais de la généralisation du bac pro 3 ans.

Un vœu a été adopté par 49 voix pour et seulement 5 contre, 5 abstentions et 5 refus de vote exigeant que soit revu le calendrier ministériel des épreuves du baccalauréat établi sur la base d'une prétendue « reconquête du mois de juin » aboutissant en réalité à dégrader considérablement les conditions de travail des candidats et des correcteurs. Le CSE a également émis, par 50 voix contre 4 et 10 abstentions, le vœu que le ministre renonce à imposer la validation du niveau A2 du « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL) pour l'obtention du diplôme national du Brevet à la session 2008.

Enfin, le ministre a été désavoué, malgré le relevé de conclusions signé avec l'UNSA et le SGEN-CFDT, sur ses projets de supprimer deux heures de classe pour les élèves de l'école élémentaire et imposer, en application des rapports Pochard et Attali, une annualisation des obligations de service des enseignants du 1^{er} degré et la disparition des réseaux d'aide aux élèves en difficulté et de leurs enseignants spécialisés. Le représentant des maires de France a interrogé le ministère sur l'impossibilité pour les collectivités territoriales d'organiser le ramassage scolaire dès lors que la sortie des enfants de l'école varierait selon que les enfants devraient ou non rester pour du soutien scolaire et s'est inquiété de l'aggravation de la discrimination sociale qui pourrait en découler. Un médecin chronobiologiste a fait état des conséquences scientifiquement prévisibles pour l'équilibre et la santé des élèves. Ni l'un ni l'autre n'ont obtenu de véritables réponses. Le projet de décret a été battu par 31 contre et 19 voix pour (dont la CFDT et le MEDEF), 14 membres du CSE s'abstenant.

Au moment où les enseignants et les parents du 1^{er} degré, découvrant enfin, après les élections municipales, les données de la carte scolaire, commencent à rejoindre leurs collègues des lycées et collèges pour refuser les suppressions de postes et leurs conséquences sur les conditions de travail, les affectations et les garanties statutaires, le ministre serait bien inspiré de prendre toute la mesure de ces avis du CSE, annuler les 11 200 suppressions d'emplois prévues, annoncer qu'il abandonne les rapports POCHARD et ATTALI et ouvre des négociations sur la base des revendications des personnels et de leurs organisations.